

**VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 13 avril 2026**

L'an deux mille vingt six, le treize avril, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni avec retransmission vidéo en direct, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouguet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	24
Pouvoirs	5
Votants	29

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Ugo CAPOCCI, Françoise DODDI-POUYET, Fouad IDHAMMOU, Léa BELLARD, Catherine REYT, Yvette RUAZ, Martine TEILLOUT, Pascal BRULFERT, Louis GALLIOU, Hélène COLELLA, Jacques DI MARCO, Patricia FRESNEAU, Virginie PAPIN-FILIBE, Carole OUVRARD, Jérémy LEBEZOT, Adrien LEPORINI, Marie DELECOUR, Angie KUCZMA, Damien PEREIRA, Antony CARDOSO, Patricia PERSON

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Alain COQUERAY a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Sylvain HAMARD a donné pouvoir à Ugo CAPOCCI, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Thierry AURIAT a donné pouvoir à Antony CARDOSO

**Secrétaire de séance :** Carole OUVRARD

**DELIBERATION N° DEL\_2026\_019**

**OBJET: BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur Fouad IDHAMMOU, Maire-Adjoint en charge des Finances et du développement numérique, expose,

Le budget primitif 2026 constitue le premier acte du cycle budgétaire annuel de la Ville.

Il est proposé au vote du Conseil municipal et est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il intègre les éléments du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté le 16 février dernier mais également les éléments impactants de la Loi de Finances 2026.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le Budget Primitif 2026 présenté dans la note de synthèse jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur Fouad IDHAMMOU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

VU l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU la Loi du 18 décembre 2023 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2023 à 2027,

VU la Loi de Finances 2026,

VU le Décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes,

VU la délibération n° DEL\_2026\_001 du 16 février 2026 relative au Débat d'Orientations Budgétaires 2026 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires,

Après avoir délibéré par :

**26 voix pour**

**3 voix contre :**

Antony CARDOSO, Patricia PERSON, Thierry AURIAT

**ADOpte** le Budget Primitif pour l'exercice 2026 suivant les tableaux ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>		
Libellé	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	5 619 600,00 €	
012 - Charges de personnel	12 500 000,00 €	
014 - Atténuations de produits	2 880 000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	1 909 158,85 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	650 000,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	11 355 000,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	51 011,15 €	
68 - Provisions	150 000,00 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		5 593 758,85 €
013 - Atténuations de charges		60 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections		20 000,00 €
70 - Produits des services		1 300 000,00 €
73 - Impôts et taxes		9 050 000,00 €
731 - Fiscalité locale		11 510 000,00 €
74 - Dotations, subventions		7 290 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		75 000,00 €
76 - Produits financiers		60 000,00 €
77 - Produits exceptionnels		6 011,15 €
78 - Provisions		150 000,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>35 114 770,00 €</b>	<b>35 114 770,00 €</b>
--------------	------------------------	------------------------

<b>Investissement</b>		
Libellé	Dépenses	Recettes
040 - Opérations d'ordre entre sections	20 000,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	180 000,00 €	
10 - Remboursement TAM	0,00 €	
16 - Dépôts et cautionnement	0,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	510 935,74 €	
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	3 141 995,01 €	
23 - Immobilisations en cours	8 542 174,66 €	
27 - Consignation	100 000,00 €	
45- Opération pour compte de tiers	14 894,59 €	
001 - Solde d'investissement reporté		5 663 013,50 €
021 - Virement section fonctionnement		1 909 158,85 €
040 - Opérations d'ordre entre sections		650 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales		180 000,00 €
1068 - Capitalisation		2 600 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		800 000,00 €
13 - Subventions d'investissement		707 640,00 €
45412 - Sinistres		187,65 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 510 000,00 €</b>	<b>12 510 000,00 €</b>

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,